

**Handicap International -
Association nationale suisse
Genève**

Rapport de l'organe de révision

Sur le contrôle restreint relatif

aux comptes annuels

arrêtés au 31 décembre 2025

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de Handicap International - Association nationale suisse, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 22 mai 2025, ce dernier a exprimé une opinion non modifiée.

Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC incombe à la Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Forvis Mazars SA

Signed by:

149FE47AE57D4FB...
Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Responsable en charge)

Signé par :

2BFDFAA18A6C4AA...
Jean-Christophe Bodez
Expert-réviseur agréée

Genève, le 22 mai 2026

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)



HANDICAP INTERNATIONAL

Association Nationale Suisse

Comptes annuels au 31 décembre 2025

BILAN (en CHF) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Annexe	2025	2024
Banque, CCP et Caisse		1 160 900	1 166 287
Liquidités		1 160 900	1 166 287
Créances de financements à court terme (-12 mois)	5.10	1 900 000	234 656
Financements de programmes versés à l'avance	5.5	29 466	667 227
Créances sur Fédération et associations nationales HI	5.4 / 5	0	5 138
Autres créances à court terme		49 362	15 140
Comptes de régularisation actifs	5.3 / 4	67 101	72 105
Créances à court terme		2 045 928	994 266
Financements à recevoir long terme	5.10	600 000	300 000
Créances à long terme (+12 mois)		600 000	300 000
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3 806 828	2 460 553
Garantie Loyer		17 697	17 697
Immobilisations Financières		17 697	17 697
Matériel de bureau et mobilier		357	1 114
Matériel informatique		3 777	5 913
Matériel de transmission		0	114
Immobilisations Corporelles	5.1	4 134	7 141
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		21 831	24 838
TOTAL ACTIF		3 828 659	2 485 391

PASSIF	Annexe	2025	2024
Dettes envers la fédération et associations nationales HI	5.5	260 579	456 320
Dettes résultants de livraisons et prestations		169 972	176 229
Financements programmes à verser	5.5	0	0
Produits de financement des programmes différés	5.4	2 512 301	1 111 473
Autres dettes à court terme		216 994	45 990
Comptes de régularisation passifs		24 749	37 314
ENGAGEMENTS A COURT TERME	4.3	3 184 594	1 827 326
Provisions à long terme		0	14 000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		0	14 000
ENGAGEMENTS A LONG TERMES		3 184 594	1 841 326
Fond associative lié avec droit de reprise		641 414	641 414
Report à nouveau		2 651	2 651
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
TOTAL PASSIF		3 828 659	2 485 391

COMPTE DE RESULTAT (en CHF) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	Annexe	2025	2024
Dons collectés	5.6	5 939 549	3 946 598
dont affectés		1 243 712	
dont libres		4 695 837	
Financements et subventions affectés	5.6/ 7	6 072 489	4 380 126
dont public		5 547 066	
dont privé		525 423	
Financements rétrocédés par la fédération	5.6/ 7		
Participation Facturée au Réseau HI		53 867	116 700
Autres produits de gestion courante		3 858	28 584
Cotisations des membres		507	229
Sous-Total Contribution des tiers		12 070 270	8 472 238
Contribution de la Fédération Handicap International	5.5	484 450	1 486 865
PRODUITS D'EXPLOITATION		12 554 721	9 959 103
Financements des programmes HI		9 028 145	6 188 557
Frais de mailings		1 704 212	1 483 061
Frais de personnel		1 446 016	1 767 807
Dotation aux amortissements sur immobilisations		4 982	5 908
Autres charges d'exploitation		378 682	510 636
CHARGES D'EXPLOITATION		12 562 037	9 955 970
RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 316	3 134
Intérêts et produits assimilés		171	
Différences positives de change		8 552	0
PRODUITS FINANCIERS		8 723	0
Intérêts et charges assimilées		15 377	
Différences négatives de change		30	3 034
CHARGES FINANCIERES		15 407	3 034
RESULTAT FINANCIER		-6 684	-3 034
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Financements exercices antérieurs		14 000	0
Produits exceptionnels	5.8	14 000	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	100
Charges exceptionnelles	5.9	0	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 000	-100
TOTAL DES PRODUITS		12 577 444	9 959 103
TOTAL DES CHARGES		12 577 444	9 959 103
EXCEDENT OU DEFICIT		0	0

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

	Annexe	2025	2024
A Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	4 982	5 908
(Augmentation) / diminution des créances	5.5.4	- 1 356 666	317 002
(Augmentation) / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.3 / 4	5 005	10 721
Augmentation / (diminution des dettes à court terme)	5.5.4	- 57 560	- 870 155
Augmentation / (diminution des comptes de régularisation passif)	5.5.4	1 400 829	- 322 622
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		- 3 411	- 859 146
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
B Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	- 1 976	- 1 514
Augmentation des immobilisations financières		-	- 84
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		- 1 976	- 1 598
Total Variation des flux		- 5 387	- 860 744
C Augmentation des liquidités			
Etat des liquidités au 01.01		1 166 287	2 027 031
Etat des liquidités au 31.12		1 160 900	1 166 287
Variation des liquidités		- 5 387	- 860 744

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Capital de l'organisation	Situation au 31.12.2024	Entrées	Transferts	Sorties	Situation au 31.12.2025
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de Handicap International – Association nationale suisse sont établis conformément aux Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21 applicable aux organisations d'utilité publique. Les comptes sont établis selon le principe du coût d'acquisition, sous réserve des exceptions prévues par les Swiss GAAP RPC.

Les informations comparatives de 2024 en relation avec le détail des dons affectés et dons libre n'est pas disponible. Cependant ce détail est présenté à partir de l'année 2025.

1.1 La transparence financière

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Quatre centres de coûts sont traités dans la partie « emplois » :

- Missions sociales
- Financement des programmes
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chacune des rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la partie financement des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

1.2 Gestion des financements affectés collectés

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le secteur programmes de la Fédération ou d'une autre association nationale ou pour des fonds privés affectés.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

Les dons collectés auprès de donateurs en Suisse pour des projets spécifiques sont intégralement transférés à la fédération HI, qui se charge de mettre en œuvre les projets. De ce fait l'association nationale Suisse ne présente pas de rubrique «Capital des fonds» au passif de son bilan.

1.3 Application des principes comptables

1.3.1 Créances, dettes et capitaux étrangers à court terme

Il s'agit de créances et dettes auprès des financeurs institutionnels, de la Fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont fournis par la banque en charge de l'opération.
- Les cours appliqués aux dépenses et recettes en devises étrangères sont les taux de change mensuels INFOEURO.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Le solde entre pertes et gains de change ainsi constatés est enregistré dans le compte des pertes et profits.

L'association en 2025 intègre une dette à court terme au 31 décembre de CHF 189k de TVA sur acquisition de prestations de services de fournisseurs étrangers (dont CHF 41k pour 2025).

1.3.2 Financeurs institutionnels débiteurs / Produits des financeurs institutionnels constatés d'avance

Les fonds alloués par les institutions qui financent l'association nationale suisse sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués à l'institution. Il ne s'agit donc pas de « fonds liés » au sens notamment de la nouvelle RPC 21 et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Le montant accordé, soit le contrat, est comptabilisé comme une créance vis-à-vis de l'institution et les versements de l'institution viennent réduire cette créance, le solde débiteur apparaît à l'actif du bilan.

Depuis 2020, le montant total du financement accordé par l'institution est constaté comme produit constaté d'avance et il est par la suite réduit des montants effectifs affectés sur le projet, le solde étant ainsi inscrit au passif du bilan comme produit constaté d'avance.

1.3.3 Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend par projet, les versements des fonds provenant des institutions effectuées durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore utilisés sur le terrain.

1.3.4 Financements programmes à verser

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds provenant des institutions non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

1.3.5 Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

1.3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association. La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire, 4 ans
- Matériel informatique : linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel : linéaire, 5 ans
- Matériel de transmission : 4 ans

1.3.7 Fonds associatif lié avec droit de reprise

À la suite de la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de CHF 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

1.4 Comptabilisation des dons et legs libres

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ainsi, les dons et legs non affectés à des projets par les donateurs sont utilisés dans le cadre de projets et besoins identifiés par la fédération comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain.

1.5 Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés.

1.6 Rémunération

En accord avec les prescriptions de la SWISS GAAP RPC 21, la rémunération du directeur en charge de la direction de l'organisation n'est pas publiée.

2. Evolution des emplois

Après répartition, les frais généraux sont de CHF 213'282 pour l'année 2025. Les frais de recherche de fonds représentent 19% des emplois avec CHF 2'390'835, la communication 2% avec CHF 280'434. Les emplois de la mission sociale sont de CHF 7'235'213 représentant 77%.

EMPLOIS		2025
Missions sociales		9 692 892
<i>Financement des programmes</i>		9 692 892
	Afghanistan	140 000
	Bangladesh	383 266
	Bénin	15 000
	Birmanie	30 000
	Burkina Faso - Niger	400 487
	Cambodge	210 000
	Colombie	265 265
	Egypte	123 858
	Ethiopie	100 514
	Haïti	2 195
	Irak	60 150
	Jordanie	140 809
	Kenya	357 589
	Liban	100 000
	Madagascar	20 000
	Mali	253 816
	Mozambique	60 000
	Népal - Inde	33 255
	Palestine	90 000
	Péru	282 000
	RDC (Congo Kinshasa)	113 815
	Sierra Leone	11 755
	Soudan	20 000
	Soudan du Sud	90 000
	Sri Lanka	8 000
	Syrie	1 701 356
	Tchad	80 000
	Togo - Bénin	115 000
	Uganda	235 518
	Ukraine	2 310 962
	Vietnam	28 000
	Yemen	1 106 315
	Siège, autre projet (Liimba, Broken Chair)	97 926
	Siège, Réduction de la violence armée, Social et inclusion	2 495
	Siège, plaidoyer et DFI	38 799
	Sensibilisation et information	20 179
	Ressources humaines techniques	323 745
	Gestion du secteur	320 824

Recherche des fonds	2 390 835
Prospection et fidélisation	2 126 037
Autres opérations	22 425
Gestion des donateurs	242 373
Communication	280 434
Manifestations	18 617
Relations publiques	20 684
Autres frais d'information	241 133
Services généraux	213 282
Frais de personnel	172 312
Ecart de change	4 330
Charges Exceptionnelles et provisions	3 690
Frais généraux	32 950
TOTAL DES EMPLOIS	12 577 444

3. Evolution des ressources

Les ressources augmentent en 2025 dans les mêmes proportions avec un montant de CHF 12'577'444 soit 26% d'augmentation par rapport à 2024 (CHF 9'959'103).

- La part des fonds affectés est de CHF 6'072'489 soit 48% des ressources
- La part de la collecte et de la philanthropie est de CHF 5'939'549 soit 47%
- Les autres ressources sont de CHF 565'406 soit 4%

Avec CHF 5'439'090 de financements affectés, le Département Fédéral des Affaires Etrangères est en 2025 la principale institution qui finance l'association en volume et contribue pour 90 % des financements institutionnels affectés.

Les affectations des contrats signés avec les institutions suisses directement sur le terrain ou par la fédération Handicap International, pour le compte de Handicap International – Association nationale Suisse, sont comprises dans les comptes.

RESSOURCES	2025	
Fonds institutionnels affectés	6 072 489	48%
Canton de Genève	104 976	
Ville de Genève	3 000	
DFAE	5 439 090	
Fondation Cartier	16 951	
Fondation Medicor	73 736	
Fondation Porticus	307 589	
Fondation Symphasis	124 652	
Autres institutions	2 495	
Collecte des dons	5 939 549	48%
Autres ressources	565 406	4%
Contribution de la fédération Hi	484 450	
Refacturation à la fédération et Institut HI	45 072	
Cotisations des membres	507	
Produits financiers	9 747	
Autres produits d'exploitation	11 630	
Produits exceptionnels	14 000	
	12 577 444	100%

4. Utilisation des fonds collectés

4.1 Les missions sociales financées

Les ressources en collecte et en fonds ont permis de financer des programmes du réseau Handicap International dans les pays et régions suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, Egypte, Ethiopie, Haïti, Irak, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Mali, Mozambique, Népal-Inde, Palestine, Pérou, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sud Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tchad, Togo/Benin, Uganda, Ukraine, Vietnam, Yémen.

4.2 Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements institutionnels s'élèvent à CHF 12'012'0138. Handicap International Suisse affecte un total de CHF 9'692'892 aux missions sociales du réseau Handicap International. Les autres ressources sont de CHF 565'406.

5. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs 2025 en CHF	Matériel de bureau et mobilier	Matériel de bureau et Mobilier	Matériel Informatique	Matériel audiovisuel	Matériel de transmission	Total
Valeurs brutes						
Solde au 01.01	25 307	0	41 430	1 555	1 725	70 017
Acquisitions			1 976			1 976
Cessions			7 826			7 826
Mises au rebut						
Solde au 31.12	25 307	0	35 580	1 555	1 725	64 167
Amortissements cumulés						
Solde au 01.01	24 193	0	35 517	1 555	1 612	62 876
Augmentations	757		4 112		114	4 982
Diminutions			7 826			7 826
Solde au 31.12	24 949	0	31 803	1 555	1 725	60 033
Valeurs nettes au 01.01	1 115	0	5 913	0	114	7 141
Valeurs nettes au 31.12	358	0	3 777	0	0	4 134

5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice, à l'exception des fonds provenant des institutions qui peuvent être à plus long terme.

Les créances et les dettes avec les membres du réseau HI correspondent à 100% à des créances et dettes en lien avec la Fédération HI. Les créances et les dettes vis-à-vis de la Fédération HI ne font pas l'objet d'un règlement systématique mais d'une compensation intragroupe trimestrielle.

5.3 Comptes de régularisation de l'actif

Il s'agit de charges constatées d'avance fin 2025 de CHF 67'100 contre CHF 72'105 en 2024. Ces montants concernent essentiellement des coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons encaissés en début d'année suivante.

5.4 Autres créances et autres dettes

Créances	2025	2024
Handicap International Fédération Lyon	29 466	667 227
Handicap International Belgique	0	2 924
Handicap International Luxembourg	0	2 214
Créances sur fédération et Associations nationales	29 466	672 365
Créances de financements à court terme	1 900 000	234 656
Créances de financements à long terme	600 000	300 000
Autres	49 362	15 140
Autres débiteurs	2 549 362	549 796
Charges constatées d'avance	67 101	72 105
Comptes de régularisation	67 101	72 105
TOTAL	2 645 928	1 294 266

Capitaux étrangers à court terme	2025	2024
Handicap International Fédération Lyon	260 579	456 320
Dettes envers fédération et Associations nationales	260 579	456 320
Autres dettes à court terme	216 994	45 990
Produits financeurs institutionnels constatés d'avance	2 512 301	1 111 473
Autres	194 720	213 543
Autres créditeurs	2 924 015	1 371 006
TOTAL	3 184 594	1 827 326

5.5 Analyse des opérations réalisées avec le réseau Handicap International

	Fédération HI LYON	Total
ACTIF :		
Créances sur fonds affectés programmes	29 466	29 466
PASSIF :		
Autres dettes	260 579	260 579
COMPTES DE RESULTAT :		
Fonds versés par les AN ou par la fédération	484 450	484 450
Autres charges	43 665	43 665
Fonds affectés aux programmes	4 255 831	4 255 831

5.6 Analyse des dons et financements

DONS ET FINANCEMENTS	2025		2024	
Dons et legs	5 939 549	49%	3 946 598	47%
Dons collectés	5 695 385		3 817 239	
Parrainages	26 471		26 910	
Legs	217 693		102 449	
Financements	6 072 489	51%	4 380 126	53%
Organismes publics	5 549 561		3 796 270	
Organismes privés	522 928		583 856	
TOTAL	12 012 038	100%	8 326 724	100%

50% des dons et legs libres collectés auprès de donateurs en Suisse sont intégralement transférés à la fédération HI pour la mise en œuvre de projets.

5.7 Financements institutionnels affectés

ORGANISMES PUBLICS SUISSES		2025		2024	
		5 547 066	91%	3 796 270	87%
DFAE - Coopération internationale Suisse		5 439 090		3 739 396	
	Burkina-Faso-Niger	325 487		274 692	
	Cuba			141 383	
	Colombie	111 529		282 118	
	Jordanie	20 809			
	Mali	163 816		66 395	
	République Démocratique du Congo	23 815			
	Syrie	1 581 356		1 011 329	
	Ukraine	2 220 962		1 431 461	
	Yémen	991 315		532 017	
CANTON DE GENEVE		104 976		53 874	
	Egypte	93 858		47 973	
	Suisse	11 118		5 902	
VILLE DE GENEVE		3 000		3 000	
	Suisse	3 000		3 000	
ORGANISMES PRIVES SUISSES		525 423	9%	583 856	13%
FONDATION CARTIER		16 951		37 778	
	Kenya-Uganda	16 951		37 778	
FONDATION HAAS		-		40 000	
	Suisse			40 000	
FONDATION MEDICOR		73 736		156 382	
	Colombie	73 736		17 264	
	Senegal			139 119	
FONDATION PORTICUS		307 589		234 348	
	Tanzanie-Uganda-Kenya	307 589		234 348	
FONDATION SYMPHASIS		124 652		75 348	
	Uganda	124 652		75 348	
LOTIERIE ROMANDE		-		20 000	
	Suisse			20 000	
AUTRES FINANCEURS		2 495		20 000	
	Suisse	2 495		20 000	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		6 072 489	100%	4 380 126	100%

5.8 Produits exceptionnels

Comptes	2025	2024
Reprises sur provision et transferts des charges :	14 000	0
Reprises sur provision pour risques et charges	14 000	0
TOTAL	14 000	

5.9 Charges exceptionnelles

Comptes	2025	2024
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :	0	100
Autres charges exceptionnelles	0	100
TOTAL	0	100

5.10 Variation des créances envers les institutions qui financent l'association

Financiers	Début d'exercice	Contrat / Avenant de l'année (+)	Encaissements de l'année (-)	TOTAL Créances institutionnelles (*)	Dont Total créances Court terme (- de 12 mois)	Dont Total créances Long Terme (+12 mois)
DFAE	130 000	750 000	680 000	200 000	200 000	
CANTON DE GENEVE	90 000		90 000			
FONDATION BOTNAR	5 404		5 404			
FONDATION MEDICOR	200 000			200 000	100 000	100 000
FONDATION SYMPHASIS	109 252		9 252	100 000	100 000	
DFAE		2 000 000		2 000 000	1 500 000	500 000
Total	534 656	2 750 000	784 656	2 500 000	1 900 000	600 000

(*) Total Créances institutionnelles = Début d'exercice + Contrat/Avenant de l'année – Encaissements de l'année

5.11 Prestations gratuites

Les prestations gratuites (bénévolat et mise à disposition de biens et services) sont présentées à titre informatif.

EVALUATION DES PRESTATIONS GRATUITES	2025	2024
Location matériels et/ou espaces publics	161 100	97 400
Personnel bénévole	44 857	29 092
TOTAL	205 957	126 492

6. Rapport de performance

6.1 Les buts de l'organisation

1) L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est :

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise :

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2) Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public
- organiser des activités de plaidoyer, visant un changement politique allant dans le sens de la mission et des objectifs du réseau HI
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral

3) En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.2 Ressources humaines

A fin d'année 2025, les ressources humaines de l'organisation étaient au nombre de 14,36 d'équivalent temps plein.

6.3 Liens avec les organisations liées

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération (huit à ce jour). Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale Suisse dispose de 4 représentants au niveau de l'AG fédérale, équivalent à 10% des membres de l'AG Fédérale. A ceci s'ajoutent deux membres du Conseil d'Administration de l'association qui sont membres du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion. Ce réseau est constitué d'une Fédération qui met en œuvre nos programmes dans une soixantaine de pays et de 8 Associations nationales.

Ses programmes ou Associations nationales portent le nom « Handicap International » comme pour l'association nationale suisse ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.4 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition ; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.
- **Insertion** : Insertion professionnelle : microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale : vie familiale et communautaire. Éducation inclusive formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à

l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps.

Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.

- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.